



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 555-2012-02 modifiant le règlement numéro 555-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-David.

Ce règlement a pour objet de se conformer à la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec sanctionnée le 19 avril 2018 en prévoyant des règles d'après-mandat pour certains employés.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-David, ce 16^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**